

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

République Française

POLI N° 12/2023

Liberté - Egalité – Fraternité

AT/SG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETÉS DU MAIRE**

Objet : COURSE CYCLISTE – 81^e édition de PARIS-NICE. Interdiction de circuler et de stationner dans l'Impasse des Fleurs, du lundi 06 mars 2023 à partir de 09h00 au mardi 07 mars 2023 à 11h00.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre I, 8^{ème} partie de la Signalisation Routière,

Vu la demande de l'organisateur – Amaury Sport Organisation « ASO », 253, quai du Point du jour CS 90302- 92100 Issy Boulogne-Billancourt Cédex, sollicitant l'interdiction de circulation et de stationnement dans l'impasse des Fleurs du lundi 06 mars 2023 à partir de 9h00 au mardi 07 mars 2023 à 11h00 pour la course cycliste PARIS-NICE,

Attendu qu'il convient, pendant l'hébergement des participants de la course cycliste, d'interdire la circulation et le stationnement dans cette impasse,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Interdiction de circuler et de stationner dans l'Impasse des Fleurs, du lundi 06 mars 2023 à partir de 09h00 au mardi 07 mars 2023 à 11h00,

ARTICLE 2 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents,

ARTICLE 3 :

Tout véhicule en stationnement gênant sur cette voie, sera enlevé par un garagiste habilité et ce, aux frais du propriétaire sous le contrôle des forces de l'ordre.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site de la Mairie d'Amilly, sur les panneaux de signalisation et sur les barrages de la rue.

.../...

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Président de l'AME,
Secrétariat du Commissariat de Police de MONTARGIS,
Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
Le Service Communication de la Ville d'AMILLY,
Le Service des Sports de la Ville d'AMILLY,
Les Services Techniques de la Ville d'AMILLY,
Monsieur le Commissaire général, Direction du cyclisme ASO,

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY, le 16 février 2023

**Pour Extrait conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Le fonctionnaire titulaire,
Madame THEIS Annie,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20230216-ARPOLI122023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2023

Affichage : 16/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation